

La liste « Ne m'appellez plus ! »



Un droit pour tout abonné téléphonique

Vous en avez assez d'être démarché par téléphone ?

La liste « **Ne m'appellez plus !** » vous permet de ne plus recevoir d'appels téléphoniques publicitaires.

Si vous vous y inscrivez, les entreprises qui font du marketing direct **doivent retirer** votre numéro de téléphone et votre nom de leurs listes de contacts.

Elle ne peuvent donc plus vous appeler pour promouvoir leurs produits et services, sous peine d'amendes.

Si malgré votre inscription, certaines entreprises continuent de vous démarcher par téléphone, vous pouvez le signaler sur :

<http://pointdecontact.belgique.be>

(rubrique « Démarchage téléphonique »)



Pour ne plus recevoir d'appels publicitaires, inscrivez-vous sur : ne-m-appellez-plus.be